

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 22
Membres représentés : 10
Membres absents : 3
Membres votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 4 avril 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme. Mirtha HENRIOL, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

Mme. Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, M. Éric PELEAU, Mme. Mariam KANTE, Mme. Eve NIELBIEN, Mme. Emmanuelle SAUNIER, M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. FOFANA, Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme. LARIK,

M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. BAYLAL,

M. STIOUI-GURUNG, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme. HERTIG,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué à M. HADDOUCHE,

Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. FRANCOIS,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HENRIOL

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme. MOHAMED,

M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. AMAGHAR,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. PELEAU,

M. Gabriel MASSOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. NIELBIEN.

ABSENTS :

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR LA VILLE POUR L'EXERCICE 2025

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250410-2025_04_10_32-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

MONSIEUR PELAIN EXPOSE AU CONSEIL,

I / Budget Primitif : Rapport de présentation

Comme il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en date du 13 février dernier, la Collectivité évoluera en 2025 dans la continuité de démontrer la dynamique du projet de transformation de la Ville de demain. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail définissant une trajectoire vertueuse des finances communales destinées à l'amélioration du cadre de vie des Villéno-garennois.

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Une capacité de désendettement maîtrisée avec un encours moyen de 27,30 M€,
- Un niveau de dépenses d'équipement ambitieux et volontaire à hauteur de 56,43 M€.

II / Equilibre du budget primitif 2025

- Pour la section de fonctionnement : 64 116 307,17 €
- Pour la section d'investissement : 69 895 279,62 €
- Soit un budget global de 134 011 586,79 €

Cette préparation budgétaire intègre la reprise par anticipation des résultats de l'année 2024.

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement pour 431 627,15 €
- Reprise de l'excédent de l'investissement pour 12 173 214,65 €
- Reprise des restes à réaliser :
 - en dépenses pour 9 235 425,04 €
 - en recettes pour 1 112 515,40 €

Le besoin de financement sera couvert par le résultat d'investissement.

Section de fonctionnement Équilibre

	BP+BS+DM 2024	CA 2024	BP 2025 SAISI
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	13 950 600,00	13 564 727,78	13 862 101,49
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	32 290 000,00	32 270 773,82	31 600 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 571 642,00	6 401 440,53	7 386 705,68
66 CHARGES FINANCIERES	1 004 000,00	955 218,83	904 000,00
DF 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 000,00	3 689,59	43 500,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS			-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	53 889 242,00	53 195 850,55	53 796 307,17
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	12 231 383,54	16 779 385,80	10 320 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 231 383,54	16 779 385,80	10 320 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	66 120 625,54	69 975 236,35	64 116 307,17
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE ville	4 180 119,02	4 180 119,02	431 627,15
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE parking	4 891,03	4 891,03	-
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	415 955,13	400 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 434 366,00	5 164 535,18	6 516 145,00
73 IMPÔTS ET TAXES + 731	36 891 992,00	35 684 343,27	37 313 095,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 665 564,82	13 883 189,09	13 818 157,76
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	535 164,00	638 903,16	566 000,00
RF 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 130,00	5 339 665,00	164 150,00
78 REPRISE PROVISION			-
Total des recettes réelles de fonctionnement	60 963 226,87	65 311 600,88	59 209 174,91
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 157 398,67	5 095 262,62	4 907 132,26
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 157 398,67	5 095 262,62	4 907 132,26
Total des recettes de fonctionnement	66 120 625,54	70 406 863,50	64 116 307,17
Résultat de fonctionnement global	-	431 627,15	-

Section de fonctionnement – Recettes

1 / Les atténuations de charges : 400 K€

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel.

2 / Les produits des services du domaine et des ventes : 6,51 M€

Ces produits sont enregistrés dans le chapitre 70 et sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaire, d'enseignements et de loisirs, la perception des produits de stationnement de la SPL Seine Park en année pleine.

3 / Les impôts et taxes : 37,31 M€

Relevant des chapitres 73 et 731 qui se décomposent ci-dessous :

- Les taxes foncières bâties et non bâties sont budgétées pour 21,8 M€.
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris au titre de l'équilibre budgétaire des compétences transférées reste inchangées au niveau de l'année n-1. Elle devrait rester proche de 10,11M€.
- Le Fonds de Solidarité Région Ile de France pour 2,29 M€ ;
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales pour 2,03 M€ ;
- Taxe sur l'électricité pour 311 K€ ;
- Taxe sur les pylônes électrique pour 30 K€ ;
- Taxe locale publicité extérieur pour 109 K€ ;
- Taxe additionnelle droit de mutation pour 621 K€ ;

4 / Les dotations, subventions et participations : 13,81 M€

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement :

- La Dotation Forfaitaire pour 2 M€
- La Dotation de Solidarité Urbaine pour 5,7 M€
- La Dotation Réforme TP pour 1,7 M€
- Les subventions de la CAF pour 2,65 M€

5 / Les autres produits de gestion courante : 730 K€

Inscrites au chapitre 75, ces recettes recensent les revenus tirés des locaux mis en location par la Ville, ainsi que les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des délégations de service public conclues avec la Ville.

Section de fonctionnement – Dépenses

1 / Les charges à caractère général : 13,86 M€

Pour 2025, les charges à caractère général sont stabilisées et ajustées par rapport au compte administratif de 2024.

2 / Les charges de personnel : 31,60 M€

Les contraintes budgétaires vont être principalement accompagnées par la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des ressources humaines. Un objectif d'optimisation des besoins des services sera fait avec une gestion active des effectifs et des compétences.

3 / Les autres charges de gestion courante : 7,39 M€

Par ordre décroissant d'importance, ces charges enregistrées au chapitre 65 comprennent :

- Les subventions aux associations : 1,74 M€
- La subvention de fonctionnement au CCAS 850 K€
- Service d'incendie 680 K€
- Contributions au fonds de compensation EPT 669 K€
- La SPL Seine Park 2,2 M€

4 / Les charges financières : 904 K€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	7 716 644	5 257 710	5 163 686	5 028 113	4 724 791	5 052 503	4 690 924	4 478 678
Evolution n-1 en %	39,66%	-31,87%	-1,79%	-2,63%	-6,03%	6,94%	-7,16%	-4,52%
Capital	6 821 402	4 443 653	4 450 577	4 410 059	4 190 056	4 366 014	3 847 007	3 773 451
Intérêts	895 242	814 057	713 110	618 054	534 735	686 489	843 917	705 226

5 / Les charges exceptionnelles : 43 K€

Les charges dans le chapitre 67 correspondent à des titres d'annulation sur exercice antérieur.

Section d'investissement Equilibre

	BP+BS+DM 2024	CA 2024	BP 2025		
			BP	RAR	Bugété (BP + RAR)
10 DOTATIONS FONDS DIVERS	132 072,29	132 072,29	135 000,00		135 000,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	115 021,37	-	1 218 373,21	-	1 218 373,21
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 002 300,00	3 847 007,88	6 320 888,00	-	6 320 888,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 854 396,95	1 648 911,01	4 728 177,00	1 197 660,96	5 925 837,96
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 272 215,00	906 334,83	130 000,00		130 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 331 186,58	15 582 203,98	41 737 784,11	8 037 764,08	49 775 548,19
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	650 000,00	482 987,39	600 000,00	-	600 000,00
26 PARTICIPAT.ET CREANCIAS RATTACHEES A PARTIC.	780 438,00	777 938,00	2 500,00	-	2 500,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 325 888,00	2 320 888,00	180 000,00	-	180 000,00
Total Dépenses réelles Investissement	42 463 518,19	25 698 343,38	55 052 722,32	9 235 425,04	64 288 147,36
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 157 398,67	5 095 262,62	4 907 132,26	-	4 907 132,26
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	199 889,47	700 000,00	-	700 000,00
Total Dépenses Ordre Investissement	5 357 398,67	5 295 152,09	5 607 132,26	-	5 607 132,26
Total des dépenses d'investissement	47 820 916,86	30 993 495,47	60 659 854,58	9 235 425,04	69 895 279,62
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE ville	8 106 923,59	8 106 923,59	12 173 214,65	-	12 173 214,65
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE parking	1 678 312,57	1 678 312,57	-	-	-
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 339 500,00	-	8 567 992,00	-	8 567 992,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 933 821,70	2 267 940,39	3 500 000,00	-	3 500 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 089 385,21	3 790 948,05	6 183 000,00	1 112 515,40	7 295 515,40
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 925 888,00	10 320 888,00	24 651 967,32	-	24 651 967,32
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 720,00	-	-	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00	-	300 000,00	-	300 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 702,25	15 702,25	2 386 590,25	-	2 386 590,25
Total des recettes d'investissement	35 389 533,32	26 187 434,85	45 589 549,57	1 112 515,40	46 702 064,97
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	12 231 383,54	16 779 385,80	10 320 000,00	-	10 320 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	199 889,47	700 000,00	-	700 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	12 431 383,54	16 979 275,27	11 020 000,00	-	11 020 000,00
Total des recettes d'investissement	47 820 916,86	43 166 710,12	68 782 764,22	1 112 515,40	69 895 279,62
Résultat d'investissement global		12 173 214,65	8 122 909,64	- 8 122 909,64	-

Il est à noter que le niveau de réalisation en 2024 sera de plus de 80% en intégrant le reste à réaliser.

Section d'investissement - Recettes

L'ensemble des projets municipaux est financé principalement par :

- Un emprunt dit d'équilibre de 24,6 M€
- Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) pour 3,5 M€
- Des recettes liées à des opérations foncières (cessions) pour 8,235 M €
- De subventions liées aux projets inscrits au BP solliciter auprès des différents organismes subventionnant (MGP, Région, Département,) pour 6,18 M€
- L'intégration de l'excédent d'investissement de l'exercice précédent par anticipation ville pour 12,17 M€
- Des opérations d'ordres (amortissements ...) pour 10,3 M€.

Section d'investissement – Dépenses

La priorisation des différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la Ville.

Les dépenses d'équipement (travaux et d'études) s'élèvent à 46,46 M€ pour 2025 contre 29,31 M€ en 2024. Les dépenses d'équipement se décomposent essentiellement par opérations :

- Nouvelle Halle au marché	11 370 000 €
- Réhabilitation du centre administratif	2 768 000 €
- Réalisation de la ferme Galliéni Sud	900 000 €
- Création d'un club house	1 120 000 €
- Aménagement cyclable	700 000 €
- Rénovation isolation thermique des vestiaires Cattiau	406 000 €
- Acquisition et installation de la fibre noire ville	524 000 €
- Réhabilitation école Jules Verne	3 380 000 €
- Réhabilitation centre culturel	235 000 €
- Réhabilitation Hangar Fosse aux Astres	440 000 €
- Réhabilitation Mont Saxonnex	506 000 €
- Réhabilitation Centre Kessel	350 000 €
- Réhabilitation de la crèche la Farandole	380 000 €
- Réhabilitation des sites pour l'accessibilité	195 000 €
- Achat de la péniche « Le Jade »	210 000 €
- Etudes pour la maison vie associative	400 000 €

Le lancement de l'opération dite miroir d'acquisition et de cession du foncier sur le quartier Galliéni Sud pour 2025 d'un montant de 8 332 992 € en recettes et de 8 000 000 € en dépenses.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2311-1 à L 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 19/0424 du 21/10/2022 adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 22/0800 du 13/02/2025 du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 08 avril 2025 ;

Où les explications complètes de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2025 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 64 116 307,17 €
- Pour la section d'investissement : 69 895 279,62 €
 - o Soit un budget global de 134 011 586,79 €

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île de France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250410-2025_04_10_32-DE
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025